

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXÉCUTION D'OUVRAGES  
CONNEXES AU CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES,  
PHASE 2.

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** La phase 2 consiste à poursuivre les travaux de modernisation déjà entrepris du centre de tri des matières recyclables, à réaliser les ouvrages connexes et à acquérir certains équipements requis pour assurer l'opération du centre de tri et l'atteinte des performances visées au Plan de gestion des matières résiduelles.

**2.** Le projet mentionné à l'article 1 se détaillent comme suit :

1° achat d'équipements supplémentaires pour permettre le traitement, la séparation et le tri des matières recyclables;

2° modification et déplacement d'équipements existants pour permettre l'ajout des équipements supplémentaires et pour optimiser la chaîne de traitement et de tri;

3° travaux d'amélioration au bâtiment notamment à l'architecture, à la structure, au système électrique, à la plomberie, au chauffage et à la ventilation;

4° travaux d'aménagement extérieur notamment le terrassement, la sous-fondation, la fondation, le revêtement d'enrobé bitumineux, le drainage, la pose de bordure et de trottoir ainsi que les aménagements paysagers;

5° divers travaux comprenant notamment l'éclairage, la signalisation ainsi que tous les autres travaux imprévus ou connexes requis pour assurer l'opération optimale du centre de tri des matières recyclables.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**3.** Le coût des travaux et des acquisitions décrits à l'article 2 s'élève à 1 400 000 \$.

**Sous-total du chapitre I : 1 400 000 \$**

## **CHAPITRE II**

### **LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET LE PERSONNEL D'APPOINT**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET DU PERSONNEL D'APPOINT**

**4.** L'objectif des services professionnels et techniques est de réaliser divers travaux préparatoires, les études, les relevés, les analyses, l'ingénierie préliminaire et l'ingénierie définitive requises pour la réalisation des travaux de construction et d'aménagement décrits à l'article 2 ainsi que la surveillance des travaux et autres tâches connexes. Ces services feront l'objet de mandats confiés à des firmes spécialisées ou seront réalisés par du personnel d'appoint engagé à cette fin.

**5.** Les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint décrits à l'article 4 se détaillent comme suit :

1° services professionnels incluant les salaires et dépenses pour la réalisation notamment des études, relevés, plans, devis, estimés de coûts, documents d'appels d'offres, arpentage, surveillance des travaux et plans tels que construits, services juridiques dans le cadre de l'achat des équipements;

2° services techniques dont le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur la qualité des sols et autres matériaux notamment de construction par sondages, forages, prises d'échantillons et analyses spécialisées;

3° divers, comprenant notamment les demandes de permis ainsi que les services imprévus requis pour la réalisation du projet décrit à l'article 1.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** Le coût des services professionnels et techniques ainsi que du personnel d'appoint décrits aux articles 4 et 5 s'élève à 360 000 \$.

**Sous-total du chapitre II:        360 000 \$**

**TOTAL :        1 760 000 \$**

Annexe préparée le 9 septembre 2010 par :

---

Jean-Guy Chouinard, directeur de projets  
Service des travaux publics